

Entretien avec Roland Chopard

Éditions Æncrages & Co Baume-les-Dames (Doubs)

À quoi ressemblerait votre métier sans la loi Lang ?

La loi Lang représente une garantie pour les éditeurs. Cette défense du livre et de la lecture qu'elle impulsait à l'époque a été importante pour la création de la maison d'édition Æncrages & Co. La poésie était une passion et j'attendais de la chaîne du livre un soutien.

Je pense qu'une concurrence dans le livre aurait anéanti ce soutien principalement porté par les librairies indépendantes, qui auraient sans doute disparu sans cette loi, écrasées par ceux qui sont apparus ensuite : Amazon et autres grands groupes.

Je crois que **sans cela, Æncrages & Co ne serait pas sur le point de fêter ses plus de 40 ans d'existence.**

Est-ce que la loi Lang vous a encouragé et rassuré au moment de fonder votre maison d'édition ?

Cette loi m'a rassuré. Æncrages & Co est née en 1981 avec l'espoir d'avoir ce soutien pour la diffusion des livres en librairie.

En tant qu'acheteur de livres en 1981, comment avez-vous vécu l'arrivée de la loi ?

C'était une bonne chose de ne pas avoir à chercher dans diverses librairies. Sachant que les prix étaient identiques, je pouvais acheter des livres de poésie dans la librairie que j'avais choisie.

Quels devraient être selon vous les évolutions et axes d'amélioration de la loi Lang ?

Il faut en garder le principe (même si cela peut paraître contraire aux lois capitalistes), mais je ne sais s'il faut maintenir les remises de 5 % accordées aux grands groupes, qui profitent de cette ristourne accordée ainsi que d'une tarification pratiquement nulle des frais d'envois (ce que fait Amazon). Mais je suis favorable au maintien des 9 % aux collectivités.

Il faut continuer de défendre la filière du livre et continuer de développer la lecture.

